



LE MERCREDI 27 MAI 2015

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 27 mai 2015, à 18 h 00, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Jocelyn Fréchette
Maxime Hupé-Labelle
Anik Morin

Richard Durocher
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Michel Parenteau

Le représentant du comité de parents
Stéphane Mongeon

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Daniel Bellemare, directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire (quitte à 18 h 38)
Odette Bernier, directrice du Service des ressources humaines
Nancy Morin, directrice du Service des ressources éducatives (quitte à 18 h 38)
Pascale Peterson, gestionnaire administrative d'établissement à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (quitte à 18 h 15)

Le président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 58-CE (2014-2015)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

QUE le point 8. *Membre du personnel professionnel – non-renouvellement* soit déplacé au point 15;

QUE le point 14 soit libellé comme suit : *Ajournement de la séance au terme du comité de travail du 27 mai 2015*;

QUE les points *Questions relatives à la séance* et *Levée de la séance* soient respectivement décalés aux points 16 et 17;

QUE les points 9 à 14 deviennent respectivement les points 8 à 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2015

RÉSOLUTION 59-CE (2014-2015)

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 15 avril 2015 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

* Des informations ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels et/ou risquant d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BAL DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – AUTORISATION DE DÉPENSES

RÉSOLUTION 60-CE (2014-2015)

Attendu que l'École secondaire Hormisdas-Gamelin tiendra son bal des finissants le 26 juin prochain;

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 4.6 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.R 47 2015)*, la responsabilité d'approuver le paiement d'une facture d'un montant entre 50 000 \$ et 100 000 \$ revient au comité exécutif;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Parenteau;

QUE ce comité exécutif autorise le paiement de la facturation finale afférente au bal des finissants de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin dont l'évaluation des coûts est de soixante mille trois cent quatre-vingt-un dollars (60 381,36 \$);

QUE la présente autorisation soit valide si la facturation finale s'avérait d'un montant inférieur à l'évaluation des coûts;

QUE la présente autorisation soit valide si la facturation finale s'avérait d'un montant supérieur, d'un pourcentage maximal de 5 %, à l'évaluation des coûts.

Monsieur le commissaire Maxime Hupé-Labelle demande le vote.

POUR (7) : Éric Antoine, Richard Durocher, Jocelyn Fréchette, Cécile Gauthier, Raymond Ménard, Anik Morin, Michel Parenteau

CONTRE (1) : Maxime Hupé-Labelle

ABSTENTION (0)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CONTRAT D'ACHAT DE CASIERS POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 61-CE (2014-2015)

Attendu l'appel d'offres sur invitation visant l'octroi d'un contrat relatif à l'achat de casiers pour l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG), à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Perfix Inc. 49 747,00\$
645, boul. du Curé-Boivin #100, Boisbriand (QC) J7G 2J2

Groupe Lincora Inc. 64 527,42\$
6265, Notre-Dame Est, Montréal (QC) H1N 2E9

Attendu l'analyse de conformité et la vérification quant au respect des exigences de l'appel d'offres effectué par l'École secondaire Hormisdas-Gamelin;

Attendu la recommandation de la gestionnaire administrative d'établissement et l'approbation de la direction de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin;

Il est proposé par monsieur le commissaire Éric Antoine;

QUE le contrat relatif à l'achat de casiers pour l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG), à Gatineau, soit adjugé à l'entreprise Perfix Inc. pour une somme ne

* Des informations ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels et/ou risquant d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat.



dépassant pas quarante-neuf mille sept cent quarante-sept dollars (49 747,00\$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Pascale Peterson quitte son siège, il est 18 h 15.

RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 – ADOPTION

RÉSOLUTION 62-CE (2014-2015)

Attendu les termes des articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu le projet de calendrier des séances ordinaires soumis aux membres du comité exécutif lors de la séance ordinaire du 25 mars 2015;

Attendu l'avis public diffusé dans l'édition du 8 avril 2015 des deux hebdomadaires locaux diffusés sur le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le tout en conformité avec les termes de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE le règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du comité exécutif, pour l'année scolaire 2015-2016, soit adopté comme ci-après énoncé et fasse l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3).

JOUR	HEURE	LIEU
25 novembre 2015	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
27 janvier 2016	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
30 mars 2016	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
25 mai 2016	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT – NON-RENGAGEMENT

RÉSOLUTION 63-CE (2014-2015)

Attendu les dispositions de la convention collective du personnel enseignant concernant les critères et procédures d'affectation;

Attendu les données disponibles concernant la clientèle scolaire pour l'année scolaire 2015-2016;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE madame Valérie Grégoire soit non rengagée, pour cause de surplus, au 1^{er} juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE SERVICE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (MEESR) D'UN MEMBRE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL – APPROBATION

RÉSOLUTION 64-CE (2014-2015)

* Des informations ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels et/ou risquant d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat.



Attendu qu'un membre du personnel professionnel a obtenu un poste, en prêt de service, auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 2.7 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r 47 2015)*, la responsabilité d'autoriser un tel prêt de service de plus de 10 mois revient au comité exécutif;

Attendu la recommandation du directeur général;
Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées approuve le prêt de service de monsieur François Sirois, pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE SERVICE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (MEESR) D'UN MEMBRE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL – APPROBATION

RÉSOLUTION 65-CE (2014-2015)

Attendu qu'un membre du personnel professionnel a obtenu un poste, en prêt de service, auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 2.7 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r 47 2015)*, la responsabilité d'autoriser un tel prêt de service de plus de 10 mois revient au comité exécutif;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées approuve le prêt de service de madame Lyse Clermont, pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 66-CE (2014-2015)

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Parenteau;

QUE le comité exécutif siège à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 38.

Madame Nancy Morin et Monsieur Daniel Bellemare quittent leur siège, il est 18 h 38.

La directrice du Service des ressources humaines présente le projet de règlement hors cour.

Madame Odette Bernier présente le dossier relatif à un grief et évoque les balises potentielles quant à une orientation visant un éventuel règlement hors cour.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 67-CE (2014-2015)

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Parenteau;

* Des informations ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels et/ou risquant d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat.



QUE le comité exécutif revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 19 h 06.

DOSSIER D'UN MEMBRE DU PERSONNEL – RÈGLEMENT HORS COUR

RÉSOLUTION 68-CE (2014-2015)

Attendu les termes d'un grief [REDACTÉ]* formulé par le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO);

Attendu les discussions intervenues entre le SEO et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la volonté des parties de régler le dossier;

Attendu les termes du projet d'entente hors cour;

Attendu les discussions des membres du comité exécutif;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit autorisé à signer le projet de règlement hors cour quant au règlement final du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DOSSIER D'UN MEMBRE DU PERSONNEL – ORIENTATION QUANT À UN RÈGLEMENT HORS COUR

RÉSOLUTION 69-CE (2014-2015)

Attendu les termes d'un grief [REDACTÉ]* formulé par le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO);

Attendu la volonté de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées de négocier un règlement satisfaisant pour les parties au dossier;

Attendu les discussions des membres du comité exécutif;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, et la directrice des ressources humaines, madame Odette Bernier, soient mandatés afin d'entreprendre des discussions, au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, avec l'enseignante concernée ainsi qu'avec le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais afin d'en arriver à une entente satisfaisante pour les parties, le tout en fonction des balises édictées par les membres du comité exécutif [REDACTÉ]* ;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, et la directrice des ressources humaines, madame Odette Bernier, soient, et sont par la présente, autorisés à signer un règlement hors cour quant au règlement final du dossier en fonction des paramètres établis par le comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* Des informations ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels et/ou risquant d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat.



**CONTRAT VISANT LA MISE À JOUR DU SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE IP DE LA CSCV –
ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 70-CE (2014-2015)

Attendu l'appel d'offres public visant la mise à jour de la téléphonie IP de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Modulis.ca Inc65 308,68 \$ tx.inc.
6250, Boul.Monk
Montréal, QC,H4E 3H7

Infologic EBM Inc Non conforme
1400, rue Marie-Victorin, suite 103
St-Bruno, QC, J3V 6B9

Softchoice corp. 73 787,98 \$ tx.inc.
173, rue Dufferin, suite 200
Toronto, ON, M6K 3H7

Attendu qu'au terme du processus d'appel d'offres, la firme Modulis.ca Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux technologies de l'information et des communications lors de leur rencontre du 19 mai 2015;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et des technologies de l'information ainsi que de l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Parenteau;

QUE le contrat pour la mise à jour de la téléphonie IP soit adjugé à la firme Modulis.ca Inc. pour la somme de soixante-cinq mille trois cent huit dollars (65 308,68 \$) taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 71-CE (2014-2015)

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Parenteau;

QUE la séance soit ajournée au mercredi 27 mai 2015, après la séance du comité de travail du Conseil des commissaires, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 19 h 10.

La séance reprend, il est 23 h 00.

MEMBRE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL – NON-RENGAGEMENT

RÉSOLUTION 72-CE (2014-2015)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

* Des informations ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels et/ou risquant d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat.



QUE la décision de non-renouvellement d'un membre du personnel professionnel soit reportée à la séance ajournée du 3 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 73-CE (2014-2015)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE la séance soit ajournée au mercredi 3 juin 2015, à 21 h 30, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 23 h 02.

Jocelyn Fréchette,
Président du comité exécutif

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général

* Des informations ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels et/ou risquant d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat.